

## SITES NATURA 2000 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A ST-CYR-SUR-MORIN »



### Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » 6 décembre 2023

**Lieu :** Salle polyvalente – Commune de la Trétoire

**Rédigé par :** Marion GRIMAUD (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du milieu Aquatique) et Charlotte GIORDANO et Marine POUPIN (CPIE des Boucles de la Marne)

**Diffusé le :** 29 janvier 2024

La présentation, ainsi que ce compte-rendu, sont également téléchargeables sur les sites Internet :

- de la DRIEAT : <https://www.drieat.Île-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-petit-morin-de-verdelot-a-saint-cyr-sur-morin-a4182.html> ;
- du département de Seine-et-Marne : <https://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin> ;
- de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne » : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm> ;
- du CPIE des Boucles de la Marne : <https://www.cpie-bouclesdelamarne.fr/valorisation-des-espaces-naturels>.

#### Personnes présentes :

NOM	PRENOM	ORGANISME/COMMUNE
Philippe	DE VESTELE	Président du Comité de Pilotage, Vice-président de la Communauté de Communes des 2 Morin, président du SMAGE des 2 Morin
Alexandre	BORDEREAU	Communauté de Communes des 2 Morin
Marion	GRIMAUD	Chargée d'études N2000 Petit Morin « milieux aquatiques » – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Philippe	GAVELLE	Président - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Maxime	LESIMPLE	Directeur – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Alice	GRELL	Chargée de missions milieu aquatique - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Charlotte	GIORDANO	Directrice adjointe du CPIE des Boucles de la Marne
Marine	POUPIN	Chargée d'études N2000 Petit Morin « milieux terrestres » – CPIE des Boucles de la Marne
Jean-Luc	FERRERES	Président du CPIE des Boucles de la Marne

## SITES NATURA 2000 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A ST-CYR-SUR-MORIN »



NOM	PRENOM	ORGANISME/COMMUNE
Fiona	LEHANE	Directrice du CPIE des Boucles de la Marne
Lauriane	QUIBLIER	Région-Île de France
Cyril	EPICOCO	DRIEAT
Flore	SANCEY	DDT 77 – Pôle Forêt Chasse Pêche Milieux naturels
Laurence	GUILLEMINÉAU	DDT 77 – Service Agriculture
Laura	VERIN	Animatrice MAEC - Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne
Renaud	BERTRAND	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne
Thierry	DUCOUP	Adjoint au maire – Commune de la Trétoire
Colette	GRIFFAUT	Adjointe - Commune de Villeneuve-sur-Bellot
Chantal	MENJAUD	Adjointe - Commune de St-Cyr-sur-Morin
Serge	BEAUJEAN	Commune de Verdelot
Frédérique	DEMAISON	Maire de la commune de Sablonnières
Gilles	RENAULT	Commune de St-Ouen-sur-Morin
Jean-Luc	MUSART	Président du Syndicat Intercommunal du Petit Morin Aval
Maxime	LOCHON	Technicien de rivière - Syndicat Intercommunal du Petit Morin Aval
Didier	SAINT HILAIRE	AAPPMA vallée du Petit Morin
Gérard	ROUYER	Syndicats forestiers de la région Île-de-France (FranSylva-IdF)
Marine	LAUER	Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) - Île de France
Sébastien	RAHAULT	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) - Canton Rebais
Sébastien	DELOROZOY	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) - Canton Rebais
Michel	BIBERON	Représentant Chambre d'Agriculture IdF
Philippe	BUSH	France Nature Environnement 77
Charlotte	ABDOLA-TROLLUX	Seine-et-Marne Environnement
Raphaël	VANDERWEGH	Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)
Klaire	HOUEIX	Agence Régionale de Biodiversité (ARB)
Elizabeth	De VIGNERAL	Syndicat interdépartemental de la Propriété Privée Rurale - IdF
Camille	HUREZ	Comité Île-de-France Canoë Kayak et Sports de Pagaie

## Personnes excusées :

Jérôme WEGNEZ, Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien (CBNBP) ;  
Marie-Pierre PINON, Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel ;  
Safiya CISSE, Conseil Départemental de Seine-et-Marne ;  
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;  
Laura MANTEAU, Agence de l'eau Seine-Normandie ;  
Aliénor MISCOPEIN, Chambre d'Agriculture Île-de-France ;  
Olivier SERVAT, commune de Boitron ;  
Pierre RIVALLIN, Société Herpétologique de France ;  
Association TERROIRS ;  
Jessica STONINA, DDT 77 ;  
Christophe PARISOT, Conservatoire des Espaces Naturels d'Île-de-France.

**Début de séance :** 9h30

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- ✓ Transfert de la coordination de Natura 2000 à la Région – **Région Île de France**
  
- ✓ Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » en 2023
  - Milieu aquatique – **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
  - Milieu terrestre – **CPIE des Boucles de la Marne (CPIE BDM)**

## RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

### 1. Communication/sensibilisation

Les sites internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne et du CPIE des Boucles de la Marne (CPIE BDM) ont été mis à jour en 2023 avec une page entièrement dédiée au site Natura 2000. Le CPIE BDM communique également régulièrement sur ses réseaux sociaux.

Un site internet géré par la Région est en cours de construction. En attendant, le site internet de la DRIEAT a été remis à jour avec tous les documents relatifs à Natura 2000 pour chacun des sites d'Île-de-France. Le site internet de la DDT77 a également été restauré.

Plusieurs outils de communication à propos du site Natura 2000 existent : plaquettes de présentation du site, exposition itinérante, bulletin d'information, etc.

Les animatrices interrogent les membres du COPIL sur leurs attentes en termes de communication et les priorités à mettre en place dès l'année prochaine.

Les membres du COPIL évoquent le festival Traditions Terroirs qui a lieu chaque année sur une des communes de la communauté de communes des 2 Morin. Cet événement rassemble beaucoup de monde et serait une vitrine intéressante pour le site Natura 2000 et les actions engagées.

Mme. LAUER (CNPFF CVL - IdF) indique qu'il serait possible de faire un article sur le site Natura 2000 du Petit Morin dans la revue du CNPF, mais celle-ci n'est envoyée qu'aux propriétaires de plus de 10 hectares de parcelles, ce qui ne concerne donc pas tous les propriétaires du site N2000. Selon elle, il sera plus pertinent de cibler les propriétaires avec des parcelles à forts enjeux pour les sensibiliser et également de publier des articles informatifs dans les bulletins municipaux des communes du site.

D'après M. ROUYER (FranSylva-IdF), il existe peu de plans simples de gestion et une campagne de communication auprès des maires devrait être réalisée, afin de les informer sur les droits et obligations qu'ont les propriétaires forestiers par rapport aux coupes de bois de manière à ce qu'ils puissent renseigner les propriétaires. Il propose également l'idée d'une réunion d'information pour les propriétaires forestiers, car très peu connaissent les règles en matière de coupes forestières en site Natura 2000.

La création d'une charte forestière adaptée serait appréciée.

Le CPIE BDM répond que les animateurs (CPIE & FCD77) ont fait le tour de toutes les communes du site Natura 2000 en 2023 pour présenter à chacune les enjeux du site et que les mairies ont donc reçues toutes les informations nécessaires. Les animateurs rappellent qu'ils se tiennent quotidiennement à disposition des communes pour toutes interrogations ou remarques éventuelles.

Mr. ROUYER évoque également l'idée d'organiser des réunions d'information relatives à la gestion forestière, auxquelles il se propose de participer.

Mr. DE VESTELE (Président du COPIL) demande si toutes les communes ont joué le jeu sur le partage d'informations nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'animation du site.

Le CPIE BDM répond que cela n'a pas toujours été le cas et que l'association a dû acheter le cadastre auprès des impôts pour avoir accès aux informations personnelles des propriétaires (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). De plus, les communes ne sont pas toujours équipées (SIG notamment).

## SITES NATURA 2000 « LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A ST-CYR-SUR-MORIN »

En ce qui concerne le milieu aquatique, M. MUSART (Président du Syndicat Intercommunal du Petit Morin Aval) demande s'il serait possible d'étendre la période d'intervention pour l'entretien des embâcles dans le lit de la rivière, car selon lui la période est trop courte (1 mois). Il demande plus de souplesse si les conditions permettent d'intervenir.

La Fédération de pêche de Seine-et-Marne a rappelé que lorsqu'elle est consultée pour avis sur des dossiers d'entretien ou de travaux, la période d'intervention dans le lit mineur de la rivière est possible de juin à octobre. Cette période est définie en tenant compte des périodes de reproduction des espèces piscicoles rencontrées sur le Petit Morin et du suivi thermique. Les interventions sur les berges qui n'ont pas d'impact sur le lit mineur peuvent se poursuivre après la fin d'octobre.

La Fédération de pêche et Natura 2000 ne rendent pas d'avis négatif pour des travaux d'urgence en dehors de cette période, comme le désembâclement d'ouvrage d'art, qui peuvent représenter un danger ou un risque d'inondation pour les propriétaires riverains.

Mr. BIBERON (CA77) s'accorde à dire que la communication est importante, mais qu'il faudrait que cette communication soit réalisée également en aval. 10% des parcelles sont laissées à l'abandon par leur propriétaire.

Mr. DE VESTELE (Président du COPIL) valide le fait qu'il faut réussir à toucher tous les propriétaires. Il ajoute qu'il serait bien de protéger le Petit Morin dans son intégralité, mais qu'il existe des problèmes liés aux limites administratives (Montdauphin).

Mme. DE VIGNERAL intervient en disant qu'il faut associer les propriétaires et ne pas leur imposer trop de contraintes.

Le CPIE BDM répond que la part la plus importante du rôle des animateurs a justement été la prise de contact des propriétaires concernés sur le site Natura 2000, qu'aucune action n'est imposée, mais proposée lors d'échanges par mails ou téléphones. Les animateurs prennent le temps de se rendre sur place pour rencontrer les propriétaires, les informent des enjeux et leur proposent des solutions techniques et financières en cas de difficultés.

## 2. Suivis scientifiques – *Milieu aquatique*

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2023 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>.

### 2.1. Thermie

La température de l'eau du Petit Morin est suivie chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. La thermie est un paramètre essentiel pour la faune aquatique, car c'est elle, avec l'habitat, qui va conditionner la présence d'une espèce et la réalisation de son cycle de vie.

Les conditions de température sont favorables pour les espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur le site Natura 2000. Ce sont surtout le manque de frayères et le manque d'habitats favorables qui expliquent les faibles abondances de certaines espèces comme la truite ou la lamproie de Planer.

En 2023, deux nouvelles sondes ont été installées sur les affluents du Petit Morin : une sonde sur le ru d'Avaleau et une sonde sur le ru de Bellot. Ces données permettront d'améliorer nos connaissances et de mieux cibler les périodes de reproduction de ces espèces piscicoles.

### 2.2. Inventaires piscicoles et suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches

Depuis 2022, les inventaires piscicoles sont consacrés au suivi des affluents du Petit Morin pour lesquels les connaissances sont limitées. En 2023, ce sont le ru d'Avaleau et le ru de Bellot qui ont été suivis.

Les résultats des inventaires piscicoles mettent en avant la présence, voire la surabondance du chabot fluviatile sur les affluents. La lamproie de Planer est quant à elle absente de ces milieux. Le cloisonnement des cours d'eau, ainsi que le colmatage du substrat sont notamment en cause de cette absence. En ce qui concerne la truite, espèce parapluie des espèces Natura 2000 et repère du Petit Morin, on la retrouve à l'amont et à l'aval du ru d'Avaleau. En revanche, on la retrouve en très faible abondance seulement sur la station amont du ru de Bellot. La station aval, à proximité de la STEP de Bellot, a une qualité d'eau dégradé et subit un colmatage très important.

Le suivi des écrevisses à pattes blanches sur le ru de la Fonderie témoigne de la reproduction de la population avec plusieurs jeunes individus observés cette année. La population semble restée stable. Cependant, le ru de la Fonderie connaît aussi une problématique de colmatage importante, ce qui peut avoir un impact négatif.

Mme. GRIFFAUT (Adjointe, Villeneuve-sur-Bellot) questionne le sujet des assainissements non collectifs.

M. DE VESTELE (Président du Comité de Pilotage) précise que la non-conformité n'était pas contraignante auparavant et que la compétence assainissement a été transmis des communes à la CC2M en 2020. La restauration des STEP des communes du site Natura 2000 sont en cours.

Mme. DEMAISON (Maire de Sablonnières) fait part du problème de ruissellement qui touche sa commune et qui impacte notamment le ru d'Avaleau. Elle explique que du fumier provenant d'un centre équestre est stocké en grand quantité en amont du ru d'Avaleau. Lors des périodes de pluies, le ruissellement entraîne le fumier vers le cours d'eau ce qui alimente le colmatage du ru. Les aires de stockages de fumier ne sont pas toujours conformes. Les haras devraient être sensibilisé à cette problématique pour empêcher qu'elle ne se produise. Elle s'interroge sur la manière de faire appliquer la réglementation.

Les animateurs Natura2000 rappellent que seul l'OFB et la DDT77 ont compétence sur ce sujet.

L'OFB aurait déjà réalisé des contrôles sur certains. L'état d'avancement de ces procédures n'est pas connu.

### 3. Suivis scientifiques – *Milieu terrestre*

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2023 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

En 2023, trois espèces et un habitat d'intérêt communautaire ont été suivis par le CPIE BDM : le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté, le Cuivré des marais et les Prairies maigres de fauche (6510). Les résultats indiquent un état de conservation satisfaisant pour le Triton crêté dont les populations ne semblent pas régresser, mais un état de conservation défavorable et des effectifs en régression pour les deux autres espèces sur le site Natura 2000 : les sonneurs sont présents sur 6 sites parmi les 98 suivis, avec le plus important noyau à Orly-sur-Morin. La situation des espèces d'amphibien est étroitement liée aux niveaux d'eau et des travaux de restauration de mares et ornières ont été engagés.

M. BIBERON (CA77) rappelle l'importance du pâturage dans les prés. L'arrêt de l'élevage a entraîné l'arrêt de l'entretien des milieux. Il déplore les incohérences administratives dans les dates de fauche et pense que l'administration devrait davantage venir sur le terrain.

Mme. HOUEIX de l'ARB demande s'il est possible que la population de Sonneur à ventre jaune se soit déplacée en dehors du site Natura 2000. Le CPIE BDM répond que cela est en effet possible et que les animateurs sont en lien avec le CEN Hauts de France. Une population importante de sonneurs est d'ailleurs connue à Château-Thierry dans l'Aisne (02). Il pourrait être envisagé de monter un projet sur le long terme, afin de prospecter entre les deux sites (Château-Thierry et Petit Morin) et d'avoir une meilleure connaissance de la répartition de l'espèce. Cependant, ces suivis sortiraient du cadre du marché d'animation du site Natura 2000 et d'autres sources de financement devront être trouvées.

Mme. DEMAISON (Maire de Sablonnières) demande également s'il est possible que les populations de hérons puissent être à l'origine de la disparition de l'espèce ? Le CPIE BDM répond que les principales causes sont ailleurs : assèchement précoce, comblement, fermeture des milieux, etc.

En ce qui concerne le Cuivré des marais, quatre nouveaux sites de reproduction ont été découverts en 2023.

Le CPIE BDM précise qu'un traitement des parcelles au cas par cas a été appliqué, tenant compte des contraintes d'exploitation, et fait part d'un besoin d'appui de la part de la FDC77, la Chambre d'agriculture, FDSEA, etc. dans la communication des actions menées en faveur de l'espèce auprès des exploitants concernés.

M. SAINT-HILAIRE évoque le manque de communication auprès des propriétaires sur les pratiques de gestion à adopter. Il souhaiterait que les propriétaires soient davantage sensibilisés.

En ce qui concerne le suivi de l'habitat d'intérêt communautaire, M. ROUYER fait remarquer que le site Natura 2000 a été étendu notamment par la présence de l'habitat hétraies-chênaies. Il souhaiterait voir prochainement un suivi de cet habitat et des parcelles sylvicoles lors du prochain COPIL.

Le CPIE BDM répond que les milieux boisés seront probablement ciblés pour le suivi en 2024. Le CPIE BDM rappelle que les milieux ouverts constituent un des enjeux prioritaires du site Natura 2000 d'où le déploiement de moyens plus conséquents de suivi et d'actions en 2023.

Mme. LAUER (CNPFF CVL – IdF) fait part de sa disponibilité pour accompagner les animatrices N2000 pour le contact et le suivi des propriétaires forestiers. Elle évoque le besoin de valoriser l'intégration des milieux forestiers dans les suivis scientifiques et notifie que le CNPFF est ouvert pour une convention de partenariat.

Mr. VANDERWEGH de l'OPIE rappelle qu'il est important de travailler sur le Cuivré des marais, car c'est une espèce parapluie. La protection de cette espèce est bénéfique pour tout un cortège d'espèces tels que les oiseaux ou les chiroptères.

### 4. Évaluation des Incidences Natura 2000/Veille à la cohérence des politiques publiques

En 2023, plusieurs projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000. Il y a également eu plusieurs signalements de pollution qui ont eu un impact sur le site (Petit Morin notamment).

Les animatrices Natura 2000 évoquent la création de mares et d'ornières à proximité de la STEP de Boitron, à la suite de laquelle se pose la question de la gestion des aménagements.

Les animatrices Natura 2000 souhaiterait être associées à la rédaction du PLUi de la CC2M. À ce jour, il n'y a pas eu de retours et ce malgré plusieurs relances. La CC2M reviendra vers les deux structures animatrices sur ce sujet.

Les animatrices Natura 2000 souhaiterait également être sollicitées dans le cadre de l'élaboration de la charte du PNR Brie et Deux Morin.

La FDSEA s'interroge sur les engagements à respecter vis-à-vis de Natura 2000. L'animatrice N2000 pour les milieux terrestres répond que la seule contrainte réglementaire concerne le non retournement des prairies sensibles. La FDSEA continue en indiquant qu'elle souhaiterait un travail collectif, car le travail sur les prairies est très compliqué (reconversion en jachères ou friches) et qu'il y a de moins en moins de main d'œuvre.

Le CPIE BDM précise que c'est également un souhait des animateurs de travailler ensemble, mais que leur demande envers la Chambre d'agriculture et la FDSEA est toujours restée sans réponse.

La FDSEA évoque également le besoin d'une reconnaissance plus global du métier de paysan et de prix rémunérateurs.

Mme. De VIGNERAL (Syndicat interdépartemental de la Propriété Privée Rurale - IdF) soulève le fait qu'il y a un nombre trop important d'organisations qui imposent des contraintes au monde agricole.

Laura VERIN (FDC77) répond que les craintes des agriculteurs face à ces diverses contraintes ont été remontées, mais qu'il n'y a pas eu de retour pour le moment.

Mr. EPICOCO (DRIEAT) précise qu'ils sont dans l'attente du retour du ministère sur l'application de la directive européenne concernant l'usage des produits phytosanitaire.

## 5. Contractualisations

Plusieurs projets de contrats et de chartes sont en cours sur le site Natura 2000. Ces projets se concrétiseront en 2024, en concertation avec les propriétaires.

Pour rappel, les contrats sont financés à 100% pour les propriétaires privés. De plus, les contrats comme les chartes N2000 exonèrent les propriétaires de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Mme. De VIGNERAL (Syndicat interdépartemental de la Propriété Privée Rurale - IdF) s'interroge sur la manière dont les propriétaires privés sont associés aux projets réalisés sur le site Natura 2000.

Les animatrices répondent que la concertation, la discussion et les rencontres avec les propriétaires sont au cœur de leurs actions. Les propriétaires sont systématiquement informés si nous devons accéder à leur parcelle. Aucun projet/action ne leur est imposé. La contractualisation Natura 2000 se fait toujours sur une base de volontariat.

Mr. BUSH (FNE) s'interroge sur les budgets alloués et limites associés à ces chartes et contrats.

Les animatrices répondent qu'il n'y a encore pas de budget connu et que des contrats de prêt à usages pourront être mis en place en 2024.

### **MAEC**

Laura VERIN (Fédération de chasse de Seine-et-Marne) présente et rappelle les différentes MAEC.

La Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne est en lien étroit avec le CPIE BDM pour limiter l'impact sur le Cuivré des marais.

Les MAEC sont contraignantes pour les exploitants qui produisent du foin (pas de phyto pas de fertilisants et retard de fauche). 39 parcelles sont contractualisées en MAEC en 2023.

La FDSEA fait part de son besoin d'accompagnement et craint la gestion administrative.

Laura VERIN répond que le rôle de la FDC77 est d'accompagner les agriculteurs en demande et que c'est l'animateur qui s'occupe de gérer la partie administrative liée aux MAEC.

## 6. Conclusion

Un des axes qu'il serait intéressant de développer davantage en 2024 est la communication des actions menées sur le site Natura 2000 par les deux structures animatrices.

Certaines communes ont tenu à saluer le travail réalisé par les animateurs en faveur de la biodiversité de leur territoire.

### Visite sur le terrain

La réunion s'est suivie d'une sortie sur le terrain proposée par le CPIE BDM aux membres du COPIL pour présenter certains travaux réalisés en faveur du Sonneur à ventre jaune sur la commune d'Orly-sur-Morin.